



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude SANCHEZ, 1^{er} adjoint.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND - Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Audrey ALLEMAND - Séverine GANGA – Aurélie ISNARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2024/031 : Demande de subventions à la DRAC PACA pour la mise en œuvre du projet de Pôle Culturel de Saint Étienne du Grès

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2022, la Commune s'est engagée dans une démarche partenariale avec la bibliothèque départementale des Bouches du Rhône et la Direction des affaires culturelles PACA afin de transformer la culture au sein du village en

La priorité a été de renforcer les moyens humains affectés à l'actuelle bibliothèque ce qui a été mis en œuvre par le recrutement d'une adjointe du patrimoine qualifiée et ce qui a permis outre l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, l'amorce de la refonte du fonds documentaire indispensable à l'attrait de l'espace Bibliothèque et la diversification des services proposés (ateliers, conférences, animations scolaires, petite enfance...) comme préalable à l'extension du bâtiment qui verra la transformation de l'actuelle bibliothèque en Pôle culturel.

La Commune a ensuite eu recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'aider la Commune à concevoir le contenu de son projet, à animer les ateliers proposés aux habitants pour coconstruire le projet, et enfin rédiger le cahier des charges pour la consultation du bureau d'études qui sera chargé de l'extension du bâtiment, de son aménagement intérieur et de l'aménagement de l'espace extérieur.

Cette mission a été financée par la DRAC PACA et a permis le lancement d'un concours de maître d'œuvre afin de retenir le maître d'œuvre du projet.



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240412-DEL-2024-031-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Afin de :

- lancer le démarrage de cette mission, et de l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des travaux d'extension,
- réaliser l'ensemble du programme de travaux et d'aménagement du futur Pôle culturel,
- pérenniser l'extension des horaires d'ouverture,
- acquérir des collections pour enrichir et moderniser le fonds

la Commune sollicite une aide financière de la DRAC PACA pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

Libellé	Montant	Plan de financement
Extension des horaires d'ouverture 2024	38 460 €	DRAC PACA : 26 922,00 € (70%) Autofinancement commune : 11 538,00 € (30%)
Acquisition de collections 2024	5 666€ HT	DRAC PACA : 2 833,00 € (50%) Autofinancement commune : 2 833,00 € (50%)
Equipement mobilier	45 000€ HT	DRAC PACA : 18 000,00 € (40%) CD13 : 18 000,00 € (40%) Autofinancement commune : 9000,00 € (20%)
Equipement informatique et numérique	14 500€ HT	DRAC PACA : 7 250,00 € (50%) CD13 : 4 350€ (30%) Autofinancement commune : 2 900,00 € (20%)
Extension et restructuration du bâtiment	935 000€ HT	DRAC PACA : 327 250,00 € (35%) CD13 : 420 750,00 € (45%) Autofinancement commune : 187 000,00 € (20%)

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpes

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240412-DEL-2024-031-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

SOLLICITE l'aide financière de la DRAC PACA dans le cadre de la réalisation du Pôle culturel sur les pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

Libellé	Montant	Plan de financement
Extension des horaires d'ouverture 2024	38 460 €	DRAC PACA : 26 922,00 € (70%) Autofinancement commune : 11 538,00 € (30%)
Acquisition de collections 2024	5 666€ HT	DRAC PACA : 2 833,00 € (50%) Autofinancement commune : 2 833,00 € (50%)
Equipement mobilier	45 000€ HT	DRAC PACA : 18 000,00 € (40%) CD13 : 18 000,00 € (40%) Autofinancement commune : 9000,00 € (20%)
Equipement informatique et numérique	14 500€ HT	DRAC PACA : 7 250,00 € (50%) CD13 : 4 350€ (30%) Autofinancement commune : 2 900,00 € (20%)
Extension et restructuration du bâtiment	935 000€ HT	DRAC PACA : 327 250,00 € (35%) CD13 : 420 750,00 € (45%) Autofinancement commune : 187 000,00 € (20%)

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »

